

RAPPELONS À NOS EMPLOYEURS QUE
L'ÉGALITÉ EST UN DROIT CONSTITUTIONNEL ...
MÊME DANS LA FONCTION PUBLIQUE !

Des siècles de lutte...

1791 : Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne

1881 : enseignement primaire obligatoire pour les filles comme pour les garçons.

1886 : rétablissement du droit au divorce.

1907 : les femmes mariées peuvent percevoir leur salaire.

1944 : droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.

1946 : le principe de l'égalité absolue entre hommes et femmes est inscrit dans la Constitution de la IV^e République.

1956 : création de « la Maternité heureuse » qui devient le Mouvement français pour le Planning familial en 1960.

1965 : le mari n'est plus le « chef de famille ». La femme peut exercer une profession et ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation du mari.

1967 : la loi Neuwirth autorise la vente de contraceptifs.

1970 : la notion d'« autorité parentale » est substituée à celle d'« autorité paternelle » du Code civil.

1972 : la loi pose le principe de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, « à travail égal, salaire égal ».

1975 : la loi Veil autorise l'Interruption volontaire de grossesse sous certaines conditions. Instauration du divorce « par consentement mutuel ».

1979 : loi supprimant notamment certaines entraves à la réalisation de l'IVG.



1983 : premières lois sur l'égalité professionnelle hommes/femmes.

1986/1998 : circulaire sur la féminisation des noms de métiers.

1987 : l'autorité parentale devient « conjointe », que les parents soient mariés ou non.

1992 : la loi pénalise les violences conjugales et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

2000 : loi sur la parité (en 2002, 12,3 % de femmes à l'Assemblée nationale).

2006 : vote à l'unanimité d'une loi qui porte l'âge légal du mariage des femmes à 18 ans (au lieu de 15 ans) afin de lutter contre les mariages forcés.

... le combat n'est pas terminé!